

MASTER DOMAINE « ARTS LETTRES LANGUES »

MENTION « LETTRES »

M1 Parcours Métiers des Institutions Culturelles

M2 Parcours Lettres et Arts

LIVRET 2022 – 2023



Unité de Formation et de Recherche Arts, Lettres, Langues
Université Jean Monnet
21, Rue Denis PAPIN
42100 SAINT-ETIENNE

04.77.42.13.06

fac-all@univ-st-etienne.fr

<https://fac-all.univ-st-etienne.fr>



DÉCOUVRE
LES **CAMPUS**
ET ACCÈDE À
TES **SERVICES**

BIENVENUE À L'UJM



UNIVERSITÉ
JEAN MONNET
SAINT-ÉTIENNE

STANDS D'INFORMATION ÉTUDIANTS-RELAIS VIE DE CAMPUS

du lundi au vendredi
de 12h à 14h

du 5 au 23 septembre 2022

CULTURE
RESTAURATION
SPORT
LOGEMENT
TRANSPORT
SANTÉ
NUMÉRIQUE
MOBILITÉ
AIDES SOCIALES
BIEN-ÊTRE
PRÉVENTION
INTERNATIONAL
HANDICAP
ASSOCIATIONS
ORIENTATION
JOBS ÉTUDIANTS
...

Campus Tréfilerie

Site Tréfilerie : hall entrée BU Tréfilerie

Site Denis Papin : bâtiment A, hall grand amphi

Site DEPT : Salle de vie étudiante, 1^{er} étage

Campus Santé

Hall principal d'entrée

Campus Manufacture

Site Télécom : Hall principal d'entrée

Site CSI - Bâtiment des Forges : Hall principal d'entrée

Campus Métare

Site IUT : Stand à l'entrée de l'IUT du 5 au 09/09

Site FST : Hall principal d'entrée



bienvenuealujm.univ-st-etienne.fr



SOMMAIRE

S'inscrire et étudier en Master	03
Calendrier	04
Centres de Recherche	06
Mention Lettres Parcours Métiers des Institutions Culturelles.....	08
M1 Métiers des Institutions Culturelles	10
M2 Lettres et Arts	18
Stage Master 1	20
Règlements	22
Plans des Sites ALL.....	26
Services universitaires	27
Services numériques pour les étudiants	29
Service des Publications	30
Etudes et handicaps	31
A cocher.....	33

S'INSCRIRE ET ÉTUDIER EN MASTER

Responsable de la mention Lettres : Delphine Reguig, delphine.reguig@univ-st-etienne.fr

I. Conditions générales d'admission

1/ En 1^{ère} année de master

Les étudiants doivent être titulaires d'une licence française correspondant à l'une des spécialités proposées. Les étudiants titulaires d'une licence étrangère sont soumis à une procédure d'équivalence et à une demande d'admission spécifique. Les changements de spécialité sont également soumis à cette même procédure.

2/ En 2^{ème} année de master

Les étudiants doivent avoir validé la première année d'une spécialité admise pour l'entrée en deuxième année de la spécialité demandée.

II. Modalités d'inscription administrative

1/ M1 :

Demande d'admission par E-Candidats (voir site de l'UFR ALL)

2/ M2

1/ Étudiant.es titulaires issus d'un M1 de l'UJM ne changeant pas de mention : admission automatique.

2/ Étudiant.es issus d'un M1 de l'UJM désirant changer de mention ou titulaires de diplômes d'une université française ou étudiant.es titulaires de diplômes étrangers résidant en France : demande d'admission par E-Candidats (voir site de l'UFR ALL)

3/ Étudiant.es titulaires de diplômes étrangers ne résidant pas en France : selon les pays, selon les pays : procédure Études en France ou demande d'admission par E-Candidats (voir site de l'UFR ALL)

III. Modalités d'inscription pédagogique

Après l'inscription administrative, l'étudiant doit accomplir une inscription pédagogique. Elle s'effectue par le web.

IV. Poursuite en thèse (École Doctorale 3 LA, ED 484)

Les étudiants intéressés par un contrat doctoral (éventuellement élargi à une charge d'enseignement) doivent avoir fini leur cursus de Master.

V. Étudier à l'étranger

La première ou la deuxième année de Master peuvent s'effectuer à l'étranger dans le cadre d'un programme international comme Erasmus +, ORA (Ontario), BCI (Québec), ISEP (Etats-Unis, Japon, Chili...).

Contacteur pour les Lettres et les Arts : Marc Desmet, marc.desmet@univ-st-etienne.fr

CALENDRIER

Réunions de rentrée

Les réunions d'accueil de l'ensemble des étudiant-e-s auront lieu. Les dates et les salles sont affichées sur le site internet de la faculté.

Une information sera donnée ce jour-là à propos des **emplois du temps**, qui seront **consultables sur MyUJM**.

Calendrier de l'année universitaire

Le calendrier de la faculté ALL, en deuxième de couverture, peut être téléchargé sur le site internet de la faculté ALL :

Début des cours : le lundi 05 septembre 2022

ANNÉE UNIVERSITAIRE :

Semestres impairs :

Cours du lundi 05 septembre 2022 au samedi 03 décembre 2022 (12 semaines).

Rattrapage des cours du lundi 05 au samedi 10 décembre 2022

Examens terminaux session une du mardi 03 janvier au samedi 14 janvier 2023

Examens terminaux session deux du lundi 19 juin au samedi 24 juin 2023

Semestres pairs :

Cours du lundi 16 janvier 2023 au samedi 22 avril 2023 (12 semaines).

Rattrapage des cours du lundi 24 au samedi 29 avril 2023

Examens terminaux session une du mardi 09 mai au samedi 27 mai 2023

Examens terminaux session deux du lundi 26 juin au samedi 01 juillet 2023

VACANCES UNIVERSITAIRES :

Toussaint : du lundi 03 octobre au dimanche 05 novembre 2022.

Noël : du mercredi 21 décembre 2022 au lundi 02 janvier 2023.

Hiver : du lundi 13 février au dimanche 19 février 2023.

Printemps : du lundi 10 avril au dimanche 16 avril 2023.

Ascension : du jeudi 18 au dimanche 21 mai 2023.

ATTENTION

Des modifications pourront être apportées à ce livret.

Les étudiant.es sont invité.es à consulter régulièrement, pour toutes informations relatives à leur scolarité leur messagerie universitaire, l'espace numérique de travail (MyUJM).

Calendrier de la Faculté Arts, Lettres, Langues

Année universitaire 2022-2023

Septembre			Octobre			Novembre			Décembre			Janvier 2023		
1 J	Journées d'information	1 S		1 M	Vacances Toussaint	1 J		1 D	Vacances Noël					
2 V		2 D		2 M		2 V		2 L						
3 S		3 L		3 J		3 S		3 M						
4 D		4 M		4 V		4 D		4 M						
5 L	Rentrée s. impairs	5 M	5	5 S		5 L	RATTRAPAGE DE COURS	5 J		5 J	Semestres impairs session 1			
6 M		6 J		6 D		6 M		6 V						
7 M	1	7 V		7 L		7 M		7 S		7 S	Examens Semestres impairs session 1			
8 J		8 S		8 M		8 J		8 D		8 D				
9 V		9 D		9 M	9	9 V		9 L		9 L	Examens Semestres impairs session 1			
10 S		10 L		10 J		10 S		10 M		10 M				
11 D		11 M		11 V		11 D		11 M		11 M	Examens Semestres impairs session 1			
12 L		12 M	6	12 S		12 L	REVISIONS	12 J		12 J				
13 M		13 J		13 D		13 M			13 V		13 V			
14 M	2	14 V		14 L		14 M		14 S		14 S				
15 J		15 S		15 M		15 J		15 D		15 D				
16 V		16 D		16 M	10	16 V		16 L		16 L				
17 S		17 L		17 J		17 S		17 M		17 M				
18 D		18 M		18 V		18 D		18 M		18 M	1			
19 L		19 J	7	19 S		19 L		19 J		19 J				
20 M		20 M		20 D		20 M		20 V		20 V				
21 M	3	21 V		21 L		21 M	Vacances Noël	21 S		21 S				
22 J		22 S		22 M		22 J			22 D		22 D			
23 V		23 D		23 J	11	23 V			23 L		23 L			
24 S		24 L		24 J		24 S			24 M		24 M			
25 D		25 M		25 V		25 D		25 J		25 J	2			
26 L		26 M	8	26 S		26 L		26 M		26 M				
27 M		27 J		27 D		27 M		27 V		27 V				
28 M	4	28 V		28 L		28 M		28 S		28 S				
29 J		29 S		29 M		29 J		29 D		29 D				
30 V		30 D		30 M	12	30 V		30 L		30 L				
31 L		31 L	Vacances Toussaint			31 S		31 M		31 M				

Février			Mars			Avril			Mai			Juin			Juillet		
1 M	3	1 M	6	1 S		1 L		1 J		1 J		1 S	Examens				
2 J		2 J		2 D		2 M	REVISIONS	2 V		2 V		2 D					
3 V		3 V		3 L		3 M			3 S		3 S		3 L				
4 S		4 S		4 M		4 J		4 D		4 D		4 M					
5 D		5 D		5 M	11	5 V		5 L		5 L	Jurys	5 M					
6 L		6 L		6 J		6 S		6 M		6 M		6 J					
7 M		7 M		7 V		7 D		7 M		7 M		7 V					
8 M	4	8 M	7	8 S		8 L		8 J		8 J		8 S					
9 J		9 J		9 D		9 M	Examens Semestres pairs session 1	9 V		9 V		9 D					
10 V		10 V		10 L		10 M			10 S		10 S		10 L				
11 S		11 S		11 M		11 J		11 D		11 D		11 M	Jurys				
12 D	Vacances d'hiver	12 D		12 M	Vacances printemps	12 V		12 L		12 L		12 M					
13 L			13 L		13 J		13 S		13 M		13 M		13 J				
14 M			14 M		14 V		14 D		14 M		14 M		14 V				
15 M			15 M	8	15 S		15 L		15 J		15 J		15 S				
16 J		16 J		16 D		16 M		16 V		16 V		16 D					
17 V		17 V		17 L		17 M		17 S		17 S		17 L					
18 S		18 S		18 M		18 J		18 D		18 D		18 M					
19 D		19 D		19 M	12	19 V	Ascension	19 L		19 L		19 M					
20 L		20 L		20 J		20 S		20 M		20 M	Examens Semestres impairs session 2	20 J					
21 M		21 M		21 V		21 D		21 M		21 M		21 V					
22 M		22 M	9	22 S		22 L		22 J		22 J		22 S					
23 J		23 J		23 D		23 M		23 V		23 V		23 D					
24 V	Notes sur Myjum	24 V		24 L		24 M	Examens Semestres pairs session 1	24 S		24 S		24 L					
25 S		25 S		25 M		25 J			25 D		25 D		25 M				
26 D		26 D		26 M		26 V		26 L		26 L		26 M					
27 L		27 L		27 J		27 S		27 M		27 M		27 V					
28 M		28 M		28 V		28 D		28 M		28 M		28 J					
29 J		29 J	10	29 S		29 L		29 M		29 M		29 V					
30 V		30 V		30 D		30 M		30 J		30 J		30 S					
31 L		31 L		31 M		31 M		31 M		31 M		31 D					

Centres de Recherche

Les étudiants de 2^e année de Master sont rattachés de droit à l'un des Centres de Recherche de la Faculté ALL correspondant à leur domaine de recherche. Ils devront participer aux activités de l'une ou l'autre de ses « composantes », « séminaires » ou « axes de recherches », cette participation donnant lieu à validation de manière à être prise en compte dans la carte de formation.

CENTRE ET COMPOSANTES/SEMINAIRES	DIRECTEURS, RESPONSABLES OU COORDONNATEURS
ECLLA (Étude du Contemporain en Littératures, Langues et Arts)	Anolga Rodionoff (anolga.rodionoff@univ-st-etienne.fr)
Axe 1 Territoires et représentations	Gilles Del Vecchio (Littérature espagnole) Rémi Dignonnet (Linguistique anglaise)
Axe 2 Espaces de savoirs critiques	Évelyne Lloze (Littérature française) Anolga Rodionoff (Arts)
Axe 3 Créations – Technologies – Imaginaires	Jérôme Dutel (Littérature comparée) Laurent Pottier (Musique)
Axe 4 Créations en tension	Christine Dualé (Littérature américaine) Carole Nosella (Arts)
HISOMA (Histoire et Sources des Mondes Antiques), UMR 5189 <i>Axes de recherche</i> : Antiquité tardive et chrétienne. Éditions de textes patristiques latins.	Aline Canellis (aline.canellis@univ-st-etienne.fr)
IHRIM (Institut d'histoire des représentations et des idées dans les modernités, UMR 5317) Les domaines de recherche de l'IHRIM se structurent en cinq axes : Éditions critiques et histoire du livre ; Histoire et imagination des sciences et des techniques ; Les normes, les canons et leurs critiques ; Histoire des doctrines philosophiques, politiques et sociales ; Arts : discours, formes et pratiques. L'équipe de Saint-Étienne travaille sur la période XVI ^e -XIX ^e siècle et s'inscrit plus particulièrement dans les axes 1, 3 et 5.	Delphine Reguig (delphine.reguig@univ-st-etienne.fr)



Qu'est-ce que le Projet ARTS ?

Le projet ARTS (Arts, Recherche, Territoires, Savoirs) est né de la volonté de l'université de Saint-Étienne de renforcer une **dynamique partagée de recherche et de formation** autour des arts. Cette dynamique réunit des laboratoires de recherche (ECLA, IHRIM, HISOMA, EVS notamment) et des formations en Lettres, Arts et Sciences humaines et s'appuie sur des partenariats et collaborations avec des **écoles d'art** et des **institutions culturelles régionales**.

Fort de ces relations, ARTS peut s'intéresser à de nombreux champs disciplinaires en adoptant des méthodes et des problématiques variées.

Que fait le Projet ARTS ?

- Faciliter les liens institutionnels entre l'UJM et les partenaires comme l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Saint-Étienne (ENSASE), l'École Supérieure d'Art et Design de Saint-Étienne (ESADSE), l'École de la Comédie, le Conservatoire National Supérieur de la Musique et de la Danse de Lyon (CNSMD), le Musée d'Art Moderne et Contemporain (MAMC+), le Musée d'Art et d'Industrie et le Musée de la Mine de Saint-Étienne ainsi que la Comédie.
- Aider à l'organisation et au financement d'évènements (**rencontres avec des artistes, expositions, workshops**, etc.) en lien avec des structures **culturelles du territoire** (musées et centres d'art, associations, galeries, éditeurs, etc.) et avec les laboratoires de l'université par l'intermédiaire d'un appel à projets.
- Relayer des informations sur des **appels à résidences** ou **bourses** artistiques, ainsi que des **offres d'emploi** ou de **concours**, ou sur le droit d'auteur et le statut des artistes. Son site internet est une plateforme d'information.
- Accroître la visibilité **des associations étudiantes (alt516, etc.)**, ou d'autres **projets d'étudiant.e.s** en lien ou non avec la pédagogie, dans le domaine des arts et de la culture sur notre territoire.

Curieux ? Abonnez-vous !

Siteweb : <https://arts.univ-st-etienne.fr>

Twitter : @projet_arts

Instagram : @projet_arts_fr

Où nous trouver ?

Campus Tréfilerie

77 rue Michelet, 6è étage.

Mail : projet-arts@univ-st-etienne.fr

MENTION LETTRES

Responsable : Delphine Reguig, delphine.reguig@univ-st-etienne.fr

Parcours Métiers des Institutions Culturelles

Responsables : Morgane Kieffer (morgane.kieffer@univ-st-etienne.fr) et Carole Nosella (carole.nosella@univ-st-etienne.fr)

Objectifs de la formation

Ce master à visée réflexive autant qu'ancrée dans le champ professionnel de la culture permettra d'acquérir une bonne connaissance des objets culturels et des moyens de les accompagner par le discours et sa mise en forme, mais aussi par l'organisation d'évènements et dispositifs associatifs ou institutionnels visant à les valoriser. Il est intrinsèquement pluridisciplinaire (lettres et arts), et met en lien des objets culturels variés, à travers une vision transversale de la culture. Il est particulièrement sensible à la sphère du contemporain et à ses problèmes : nouveaux média et transmédiaticités, hybridations des pratiques culturelles, multiplication et dispersions des façons d'être un public....

Centré sur l'expérimentation, ce master favorise et encourage le contact avec des professionnels issus du tissu local mais aussi national et international sans délaissier une formation théorique et critique. Les étudiant·es sont également amené·es à valoriser leur propre production au cours de la formation, dans le cadre de projets individuels, collectifs, et professionnels (stages) :

- Création d'une revue/plateforme numérique qui met en valeur les productions des étudiants de la composante et notamment en arts plastiques, numériques et musicologie.
- Accompagnement de projets artistiques avec des partenaires locaux (institutions culturelles, éducatives et structures associatives), voire commissariat d'exposition articulant projets étudiants et productions professionnelles, programmation de spectacle, etc.

À l'issue de cette formation, l'étudiant·e aura abordé la conception d'une programmation culturelle, la contribution à des revues culturelles spécialisées, la conception d'un parcours culturel et patrimonial, la conception des supports multimédia pour accompagner exposition, spectacle, cycle de conférences, etc.

Conditions d'admission

- Être titulaire d'une licence de Lettres ou d'Arts pour le M1.
- Être titulaire d'un master 1 de Lettres ou d'Arts pour le M2.
- Autres licences ALL/SHS en fonction des parcours et des dossiers.

Débouchés de la formation

- Programmateur·trice culturel·le
- Critique (arts du spectacle, cinéma, arts plastiques, littérature...)
- Chargé·e de production / assistant·e de production
- Responsable/chargé·e de projets culturels
- chargé·e de communication / diffusion
- Animateur·rice dans les institutions liées à la littérature (médiathèques, bibliothèques, théâtres, lieux et associations culturels et littéraires) et aux arts (musées, centres d'art, etc.)
- Médiation littéraire
- Médiation culturelle

Lien avec les centres de recherche

Bien qu'à vocation plus professionnalisante que théorique, la formation dispensée dans le cadre de ce Master s'articule étroitement avec les axes de recherche développés par les laboratoires de Lettres et Arts de l'Université Jean Monnet, notamment :

- **ECLLA (<https://eclla.univ-st-etienne.fr/>)**

Créations en tension : La programmation d'événement culturels questionne la relation entre des créations et des publics, de même le travail de coordination entre l'artiste, les lieux de diffusions et la composition de la réception est primordial, l'axe création en tension pose toutes ces problématiques, puisqu'il questionne les frictions que ces transferts engendrent (également problématique de l'inter ou transdisciplinarité).

Territoires : le master sera ancré dans le territoire en se montrant acteur dans les lieux culturels, on peut imaginer que des projets sur la représentation du territoire local pourraient être mis en place.

Espaces de savoir critique : les questions de valorisation de création artistique sont au cœur de ce master, qui fonctionnera en synergie avec l'axe Espace de savoir critique.

- **IHRIM (<http://ihrim.ens-lyon.fr/recherche/equipes-de-sites/ihrim-universite-de-saint-etienne/>)**

Arts des discours aux pratiques : les liens entre discours et pratiques seront au cœur de ce master

Édition et histoire du livre : des pratiques de nouvelles formes d'édition seront expérimentées dans ce master

Les normes, les canons et leurs critiques : comme l'axe *créations en tension*, des liens peuvent se faire sur les problématiques de normes. Le rôle du médiateur entendu largement comme celui/celle qui donne accès aux créations artistiques, peut être particulièrement crucial pour les œuvres qui suscitent la polémique. De même, ce master vise à introduire au métier de critique.

Lien avec le projet A.R.T.S (<https://arts.univ-st-etienne.fr/fr/index.html>)

Ce Master s'appuie en outre sur le projet A.R.T.S (Arts, Recherche, Territoires, Savoirs), et sur les partenariats que celui-ci entretient avec les institutions culturelles locales.

A.R.T.S est né de la volonté de l'Université Jean Monnet de Saint-Étienne de développer une dynamique de recherche et de formation autour des arts et des questions sociétales, territoriales, éthiques et politiques qu'ils soulèvent, à leur manière propre, éclairés par une approche historique et épistémologique. A.R.T.S repose sur une association originale entre l'Université Jean Monnet, des écoles supérieures d'art du site Lyon - Saint-Étienne et des institutions culturelles. Le consortium ainsi formé, résolument ouvert, se construit dans une ambition de rayonnement académique et culturel.

ANNÉE 1

ORGANISATION DU SEMESTRE 1

Usages avancés et spécialisés des outils numériques / Communication spécialisée pour le transfert de connaissances							
UE 1	CM	TD	Régime continu	Régime bloqué	Seconde chance	Ects	Coef.
Méthodologies et pratiques de la rédaction, transmission, diffusion						9	1
Écriture, transmission, critique I (formats courts) Frédéric Martin-Achard	6	24	Exercices écrits	Écrit	Écrit	3	2
Théories et pratiques des médias et de la publication, humanités numériques Jacopo Rasmi	12	12	Terminal écrit 2 h.	Écrit	Écrit	4	2
Design graphique et éditorial : conception graphique de la revue du Master		24	1 ex. pratique + contribution revue du Master	Dossier numérique	Dossier numérique	2	1

Appui à la transformation en contexte professionnel							
UE 2	CM	TD	Régime continu	Régime bloqué	Seconde chance	Ects	Coef.
Fonctionnement et administration de la culture						3	1
Séminaire « professionnel·les du monde de la culture et de l'art »	12		Dossier	Dossier	Dossier		

Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés / Communication spécialisée pour le transfert de connaissances							
UE 3	CM	TD	Régime continu	Régime bloqué	Seconde chance	Ects	Coef.
Théories et pratiques de l'organisation de projets culturels et artistiques						9	1
Territoires, publics, participation I : la notion de public Duniému Bouroubou	12		Terminal écrit : 2 h.	Écrit	Écrit	3	1
Histoire des lieux et pratiques de diffusion en art et littérature (16^e -19^e) Ian Byrd	12	12	Oral en cours de semestre Terminal écrit : 2 h.	Écrit	Écrit	3	1
Médiation culturelle et artistique : l'exemple du jeune public Viviane Waschbusch et intervenant.e	12	12	1 dossier + 1 présentation orale en cours de semestre	Dossier	Dossier	3	1

Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés							
UE 4 Outils et méthodologies de la recherche en Lettres et en Arts	CM	TD	Régime continu	Régime bloqué	Seconde chance	Ects 6	Coef. 1
Séminaire de recherche en Lettres (cf. Master Lettres) 1 au choix : Littérature française XVI ^e , Littérature XVII ^e , Littérature française XVIII ^e siècle	12	12	Travaux en cours de semestre	Travaux à rendre en fin de semestre	Oral	3	1
Séminaire de recherche en Arts (cf. Master Arts) 1 au choix : Mondes de l'art, Livre d'artiste, Le corps à l'œuvre, Art et nouveaux médias	18		Travaux en cours de semestre	Travaux à rendre en fin de semestre	Dossier	3	1

Communication spécialisée pour le transfert de connaissances / Appui à la transformation en contexte professionnel							
UE 5 Savoirs appliqués	C M	TD	Régime continu	Régime bloqué	Seconde chance	Ects 3	Coef. 1
Anglais (cours spécifique) Arnaud Moussard		18	Travaux en cours de semestre	un écrit 1 h	un écrit 1h		

ORGANISATION DU SEMESTRE 2

Usages avancés et spécialisés des outils numériques/ Communication spécialisée pour le transfert de connaissances							
UE 1	CM	TD	Régime continu	Régime bloqué	Seconde chance	Ects	Coef.
Méthodologies et pratiques de la rédaction, transmission, diffusion						6	1
Écriture, transmission, critique II (formats longs) Frédéric Martin-Archard	6	24	Écrit	Écrit	Écrit	2	1
Théories des médias et de la publication, humanités numériques Jacopo Rasmi	12		Écrit	Écrit	Écrit	2	1
Pratiques des médias et de la publication, humanités numériques (2° volet : initiation à la création sonore et visuelle)		18	Exercice écrit + exercice pratique	Exercice écrit + exercice pratique	Exercice écrit + exercice pratique	2	1

Appui à la transformation en contexte professionnel								
UE 2	CM	TD	Régime continu	Régime bloqué	Seconde chance	Ects	Coef.	
Fonctionnement et administration de la culture						3	1	
Panorama des structures artistiques et culturelles (organisation, institutions, pratiques) Fabrice Flahutez	12		Terminal écrit 2 h	Écrit	Écrit	2	2	
Séminaire « professionnel·les du monde de la culture et de l'art »	12		Dossier	Dossier	Dossier	1	1	

Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés/ Communication spécialisée pour le transfert de connaissances							
UE 3	CM	TD	Régime continu	Régime bloqué	Seconde chance	Ects	Coef.
Théories et pratiques de l'organisation de projets culturels et artistiques						7	1
Territoires, publics, participation II : La notion d'intervention	12		Terminal écrit 2 h	Écrit	Écrit	2	1
Histoire des lieux et pratiques de diffusion en art et littérature (20^e et 21^e)	12	12	1 oral en cours de semestre + 1 terminal écrit 2 h.	Écrit	Écrit	2	1
Conception d'un projet culturel Carole Nosella et intervenant.e(s)	6	18	1 exercice pratique + contribution revue du Master	Écrit	Écrit	3	2

Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés							
UE 4	CM	TD	Régime continu	Régime bloqué	Seconde chance	Ects	Coef.
Outils et méthodologies de la recherche en Lettres et en Arts						7	1
Séminaire de recherche en Lettres (cf. Master Lettres) 1 parmi : Littérature XIXe, Littérature comparée, Littérature francophone, Linguistique, Séminaire transversal	12	12	Travaux en cours de semestre	Travaux à rendre en fin de semestre	Oral	3	2
Séminaire de recherche en Arts (cf. Master Arts) 1 parmi : Photographie, Objets du design, L'Art en question, Espaces composites	18		Travaux en cours de semestre	Travaux à rendre en fin de semestre	Dossier	3	2
Méthodologies et enjeux de la recherche		6	Exercice pratique	Exercice pratique	Exercice pratique	1	1

Appui à la transformation en contexte professionnel							
UE 5	CM	TD	Régime continu	Régime bloqué	Seconde chance	Ects	Coef.
Savoirs appliqués						7	1
Stage court (70 h)			Rapport de stage	Rapport de stage	∅	3	2
Module Insertion Professionnelle			Exercices pratiques		∅	2	1
Anglais (cours spécifique)		18	Travaux en cours de semestre	un écrit 1 h	un écrit 1h	2	2

Présentation des enseignements

Semestre 1

UE 1 : Méthodologies et pratiques de la rédaction, transmission, diffusion

1. Écriture, transmission, critique I

Frédéric Martin-Achard

Ce cours d'initiation à l'écriture critique comprendra deux parties :

- **Volet théorique** : approche et analyse des techniques d'écriture pour différents supports de diffusion de la culture : présentation de projet artistique ou littéraire ; critique de presse ; feuille de salle (théâtre, exposition, manifestation artistique)
- **Volet pratique** : accompagnement dans l'écriture et restitution de travaux en public. Au moins trois projets d'écriture seront rendus au fil du semestre (formats au choix, mais expérimenter au moins deux formats).

2. Théories et pratiques des médias et de la publication, humanités numériques

Jacopo Rasmi

Qu'est-ce que un medium: un instrument de la culture de masse, un moyen de communication au sens large, un sorcier négociant avec des absent.es? Que faisons nous par les médias ou bien que nous font-ils faire? La création précède vraiment la distribution ou bien on pourrait affirmer le contraire? Ce cours propose d'abord un panorama des réflexions théoriques autour de nos infrastructures de publication de l'information et des objets artistiques en compagnie de courants de la pensée comme l'archéologie des médias ou l'économie de l'attention. Ensuite, durant sa phase TD, il proposera de produire et discuter ensemble l'analyse et la comparaison de quelques cas spécifiques afin de produire à la fin du semestre un "manifeste" ou "charte" pour les activités éditoriales de la promotion.

3. Design graphique et éditorial : conception graphique de la revue du Master

Approche de la mise en page et publication des contenus textuels en ligne.

UE 2 : Fonctionnement et administration de la culture

Séminaire « professionnel·les du monde de la culture et de l'art »

Cycle d'intervention de professionnel·les sur leur expérience pratique. Les interventions seront organisées selon une logique de cycles.

UE 3 : Théories et pratiques de l'organisation de projets culturels et artistiques

1. Territoires, publics, participation I : la notion de public

Duniému Bourobou

En France, l'histoire de la connaissance des publics est associée à la création du ministère des Affaires Culturelles, confié à André Malraux en 1959, avec pour mission de "rendre accessibles les oeuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre de Français, d'assurer la plus vaste audience à notre patrimoine culturel et de favoriser la création de l'art et de l'esprit qui l'enrichisse"

Démocratisation culturelle, démocratie culturelle, droits culturels, quête de nouveaux récits, nous évoquerons ensemble le travail passionnant et fondamental mené par les équipes des lieux culturels auprès des publics.

2. Histoire des lieux et pratiques de diffusion en art et littérature (16e-19e)

Ian Byrd

Le cours s'organisera en plusieurs séquences (portant plus spécifiquement sur la période 18e et 19e siècles) : la première portant sur la critique d'art à partir des *Salons* de Diderot jusqu'à la deuxième moitié du XIXe siècle, moment qui voit la contestation de l'académisme et du modèle hérité de l'Ancien Régime. Par la même occasion nous étudierons le développement de l'Académie des beaux-arts, ainsi que l'incidence que cela a eu sur la production et la diffusion. Une autre séquence sera consacrée aux arts comme vecteur de pouvoir, et à ce sujet je pensais en particulier au rôle joué par les artistes et poètes « officiels » sous l'Empire. Une troisième séquence portera sur le processus de l'industrialisation des arts et de la littérature. Plusieurs sujets pourront être abordés : l'opposition écrivain/journaliste sur fond de médiatisation de la culture ; la question de l'art et de la littérature industrielles (expression de Sainte-Beuve), ainsi que la marchandisation ; la reproduction des images. Enfin, la dernière séquence aura pour sujet les réseaux de sociabilité, en mettant l'accent sur les espaces fréquentés par les artistes et écrivains tous les deux.

3. Médiation culturelle et artistique : l'exemple du jeune public. Viviane Waschbusch et un.e intervenant.e

Ce cours sera partagé entre une intervenante en musicologie (Viviane Waschbusch) à propos de la médiation du théâtre musical et un.e intervenant.e sur la médiation des arts plastiques. Dans les deux cas, les cours seront centrés sur le jeune public (ateliers, visites, etc.).

UE 4 : Outils et méthodologies de la recherche en Lettres et en Arts

1 Séminaire du master Lettres modernes

Au choix entre Littérature française XVI^e : Mme Rajchenbach « Initiation à l'édition de textes anciens : éditer *Le Discours de la Court* de Claude Chappuys » - Littérature XVII^e siècle : Mme Reguig, « Penser avec Molière en 2022 : *Le Tartuffe, Dom Juan, Le Misanthrope* » - Littérature française XVIII^e siècle : Mme Bahier-Porte, « Diderot critique d'art – Littérature et peinture au XVIII^e siècle »

Et

1 Séminaire du master Arts (voir livret master Arts)

Au choix entre 1/Mondes de l'art, globalisation et culture visuelle, 2/ Livre d'artiste 3/ Le corps à l'œuvre: Céline Cadaureille, 3/ Art et interaction : Anolga Rodionoff

UE 5 : Savoirs appliqués

Anglais (cours spécifique)

Arnaud Moussard

On approfondira dans un premier temps les compétences propres aux langues vivantes (compréhension-expression orales et écrites, anglais en interaction). Niveau B2+ du Cadre Européen attendu.

Thème(s) précisé(s) à la rentrée.

Remédiation grammaire : *English Grammar in Use (with answers)*, Raymond Murphy (2004)

Semestre 2

UE 1 : Méthodologies et pratiques de la rédaction, transmission, diffusion

1. Écriture, transmission, critiques II (formats longs) :

Frédéric Martin-Achard

Même fonctionnement qu'au semestre 1, en deux volets, théorique et travaux dirigés avec restitution.

2. Théories des médias et de la publication, humanités numériques.

Jacopo Rasmi

Alors qu'on pense souvent une lutte exclusive entre écosystèmes numériques et présents de l'expérience artistique à l'heure de Netflix et Spotify, ce cours invitera à repérer et étudier les situations d'hybridation entre ces dimensions en essayant de comprendre non seulement les spécificités des deux modalités mais aussi leurs complémentarités et symbioses. Il s'agira de partir du dispositif de la plateforme qui constitue aujourd'hui un des principaux nœuds de la publication et, en prenant comme référence quelques cas d'études ainsi que quelques textes théoriques, interroger les zones d'interface entre circulation à distance et en présence.

3. Pratiques des médias et de la publication, humanités numériques (2^e volet : initiation à la création sonore et visuelle)

Initiation à la (web)radio et à la vidéo documentaires en regard avec les productions critiques réalisées dans le cours écriture, transmission, critique et le cours théories des médias et de la publication, humanités numériques.

UE 2 : Fonctionnement et administration de la culture

1. Panorama des structures artistiques et culturelles (organisation, institutions, pratiques)

Fabrice Flahutez

Ce cours a pour objectif de faire le point sur les différentes institutions publiques ou privées qui forment un maillage du territoire national et qui constituent des leviers importants dans la politique culturelle française. Il sera bien entendu fait une comparaison avec les autres pays européens ou Outre-Atlantique. Nous verrons également comment à travers le temps, les structures artistiques et culturelles ont accompagné la création, qu'elle soit littéraire ou artistique, et comment elles sont le reflet d'une ambition de démocratisation de la culture au sens large. On s'attardera particulièrement sur les institutions des collectivités territoriales sans oublier les grandes institutions nationales comme les FRAC, les DRAC, les musées, la RMN, les associations et fondations, les centres d'art, les sociétés savantes, le CNAP et sur leur mode de fonctionnement. En ayant une bonne connaissance de toutes ces institutions l'étudiant.e verra également l'étendue des perspectives en termes d'offre d'emploi et de compétences qu'il lui est possible d'envisager.

2. Séminaire « professionnel·les du monde de la culture et de l'art »

Cycle d'intervention de professionnel·les sur leur expérience pratique. Les interventions seront organisées selon une logique de cycles.

UE 3 : Théories et pratiques de l'organisation de projets culturels et artistiques

1. Territoires, publics, participation II : La notion d'intervention

Il s'agira de s'intéresser ici aux pratiques participatives dans le champ de la culture et des arts et à leurs fonctionnements institutionnels et pratiques.

2. Histoire des lieux et pratiques de diffusion en art et littérature (20^e et contemporain)

Comment le champ culturel national s'est-il configuré en France et en Europe depuis le début du 20^e siècle ? Configuration politique des arts (statut de l'artiste, de l'auteur ; financements, fonctions ; histoire de l'édition ; métiers de la culture dans leurs institutionnalisations progressives ; etc.)

3. Conception d'un projet culturel (projet collectif long, adossé aux axes des laboratoires ECLLA ou IHRIM)

Carole Nosella et intervenant.e(s)

Programmation et/ou curation, avec une partie cours magistral et une partie accompagnement prospectif pour le développement d'un projet collectif, adossé aux axes des laboratoires ECLLA ou IHRIM.

Ce projet collectif fera l'objet d'une publication groupée en fin de M1, sur le site/plateforme du Master.

UE 4 : Outils et méthodologies de la recherche en Lettres et en Arts

1. Séminaire du master Lettres modernes (voir livret master Lettres)

Littérature XIXe, Littérature comparée, Littérature francophone, Linguistique, Séminaire transversal

2. Séminaire du master Arts (voir livret master Arts)

Photographie, Objets du design, L'Art en question, Espaces composites

3. Méthodologies et enjeux de la recherche

En vue de préparer l'alternative au S4 entre stage long et mémoire (travail de recherche ou travail documentaire, type "enquête de terrain", qui consiste en des entretiens/enquêtes), ce cours constitue le premier volet d'un apport méthodologique distribué entre le S2 et le S3.

UE 5 : Savoirs appliqués

1. Stage court (70 h. ou deux semaines)

2. Module de préparation à l'insertion professionnelle (Cap Avenir)

3. Anglais (cours spécifique)

Le M2 Métiers des Institutions Culturelles n'ouvrira qu'en septembre 2023.

Pour l'année 2022/23, le M2 Lettres et Arts (ancienne formule) est proposé afin de permettre aux étudiant.e.s engagés dans le cursus de l'achever.

M2 Lettres et Arts

Responsable : Delphine Reguig, delphine.reguig@univ-st-etienne.fr

ORGANISATION DU SEMESTRE 3

Les modules I ont lieu au semestre 3, les modules II au semestre 4.

UE1- Tronc commun	CM	TD	Régime continu	Régime bloqué	Rattrapage	Ects 6	Coef. 1
UE1-I Séminaire spécifique 1	12		- un écrit ou un oral	- un écrit à rendre en fin de semestre	- un oral	3	3
UE1-II Séminaire spécifique 2	12		- un écrit ou un oral	- un écrit à rendre en fin de semestre	- un oral	3	3

UE2- I Recherche (Spécialisation)	CM	TD	Régime continu	Régime bloqué	Rattrapage	Ects 8	Coef. 2
1 séminaire en Lettres						4	1
Littérature médiévale	12	12	- travail de recherche	- un écrit à rendre en fin de semestre	- un oral		
Littérature du XVIe et/ ou XVIIe siècle	12	12	- travail de recherche	- un écrit à rendre en fin de semestre	- un oral		
Littérature du XVIIIe siècle	12	12	- travail de recherche	- un écrit à rendre en fin de semestre	- un oral		
Littérature du XXe siècle	12	12	- travail de recherche	- un écrit à rendre en fin de semestre	- un oral		
1 séminaire en Arts						4	1
Esthétique (Agrégation AP)	26		un écrit	un écrit	un écrit		

UE2- II Recherche (Spécialisation)	CM	TD	Régime continu	Régime bloqué	Rattrapage	Ects 8	Coef. 2
1 séminaire en Lettres	12	12				4	1
Littérature du XIXe siècle			- travail de recherche	- un écrit à rendre en fin de semestre	- un oral		
Littérature comparée			- travail de recherche	- un écrit à rendre en fin de semestre	- un oral		
Littérature francophone			- travail de recherche	- un écrit à rendre en fin de semestre	- un oral		
Linguistique			- un travail écrit	- un écrit 2 h	- un écrit 2 h		
Séminaire transversal			Travail de recherche	Un écrit à rendre en fin de semestre	Un oral		
1 séminaire en Arts	15					4	1
Photographie (M1 AP)			Dossier	Dossier	Reprise du dossier		

UE3 Langue	CM	TD	Régime continu	Régime bloqué	Rattrapage	Ects 6	Coef. 1
UE3-I Langue vivante		18	Travaux en cours de semestre	un écrit 1 h	un écrit 1h	3	3
UE3-II Langue vivante		18	Travaux en cours de semestre	un écrit 1 h	un écrit 1h	3	3

UE4 Expérience professionnelle	CM	TD	Régime continu	Régime bloqué	Rattrapage	Ects 2	Coef. 1
PPP2 Cap Avenir						2	

N.B. Il est vivement recommandé aux étudiant-e-s inscrit-e-s en examen bloqué de prendre contact avec l'enseignant-e responsable du cours dans le premier mois du semestre.

ORGANISATION DU SEMESTRE 4

UE Recherche (Pratique)	CM	TD	Régime continu	Régime bloqué	Rattrapage	Ects 30
Rédaction et soutenance du mémoire de recherche (80-100 pages)						

Stage M1 semestre 2

Durée : 2 semaines ou 70 heures (possibilité d'un stage filé, par exemple un jour par semaine).

Date du stage : semaines 11 et 12 du semestre 2 (Le stage peut éventuellement être prolongé d'une semaine lors des vacances de printemps).

Lieu : associations, institutions publiques, entreprises (hors éducation nationale)

Condition : stage non rémunéré

Référent-e universitaire : Directrice/directeur de recherche

Inscription : convention à remplir en ligne par l'étudiant-e.

Évaluation : rapport de stage d'environ **15 pages minimum**, annexes non comprises (interligne 1,5, Times New Roman 12, marges 2,5)

- Présentation du lieu de stage et du milieu socio-économique (5 points)
- Description de la mission lors du stage (5 points)
- Analyse : intérêt de celle-ci pour la formation personnelle et professionnelle de l'étudiant-e (5 points)
- Note de la tutrice/ du tuteur de établissement d'accueil (5 points). La fiche d'évaluation sera adressée directement à la référent-e/ au référent universitaire.

Le travail doit être original et ne pas consister en un copier-coller des documents de communication de l'institution ou de l'entreprise.

L'étudiant-e doit trouver son stage par elle/lui-même puis le faire valider par sa/son référent-e universitaire. La recherche du stage se fait dès le premier semestre.

FICHE D'ÉVALUATION DE LA /DU STAGIAIRE PAR L'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL

NOM.....Prénom.....
 Adresse.....
 Code postal.....Ville.....
 N° Téléphone permanent.....Adresse e-mail.....
 Etablissement d'accueil.....Secteur d'activité.....
 Tutrice/Tuteur établissement d'accueil :

Aux affirmations ci-dessous pertinentes par rapport au stage, vous répondez que vous êtes :		Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non pertinent
EVALUATION DE LA PERFORMANCE DE LA/DU STAGIAIRE						
1	La/le stagiaire s'est intégré-e rapidement à son équipe de travail (disponibilité, bonne volonté...).	<input type="checkbox"/>				
2	La/le stagiaire a su utiliser rapidement les moyens mis à disposition.	<input type="checkbox"/>				
3	La/le stagiaire a rempli avec succès les missions qui lui étaient confiées.	<input type="checkbox"/>				
4	La/le stagiaire a su gérer les urgences	<input type="checkbox"/>				
5	La/le stagiaire a assumé les responsabilités qui lui ont été confiées.	<input type="checkbox"/>				
6	La/le stagiaire a su prendre des initiatives.	<input type="checkbox"/>				
7	La/le stagiaire a été une force de proposition.	<input type="checkbox"/>				
8	La/le stagiaire a su trouver dans l'établissement d'accueil les informations dont il avait besoin pour progresser.	<input type="checkbox"/>				
EVALUATION DE LA COMPÉTENCE DE LA/DU STAGIAIRE						
9	Les connaissances et compétences techniques de la/du stagiaire étaient suffisantes pour les tâches que vous souhaitiez lui confier.	<input type="checkbox"/>				
10	La/le stagiaire a été performant-e dans l'utilisation d'une ou plusieurs langues étrangères.	<input type="checkbox"/>				
EVALUATION DU COMPORTEMENT DE LA/DU STAGIAIRE						
11	La/le stagiaire a respecté les contraintes du service (horaires, code vestimentaire, règlement intérieur...).	<input type="checkbox"/>				
12	La/le stagiaire a su communiquer avec les autres membres du service.	<input type="checkbox"/>				
13	La/le stagiaire a su communiquer avec la hiérarchie de l'établissement d'accueil.	<input type="checkbox"/>				
14	La/le stagiaire a démontré sa volonté et sa capacité à appréhender les contraintes spécifiques liées à l'environnement de l'établissement d'accueil.	<input type="checkbox"/>				

Observations :

Note sur 5 : / 5

↳ Seriez-vous prêt à reprendre un-e stagiaire ? OUI NON

Date :

Nom et signature de la tutrice/ du tuteur établissement d'accueil

Cachet de l'établissement d'accueil :

Règlement Intérieur du Département de Lettres
UFR ALL
Université Jean Monnet, Saint-Étienne

Article 1^{er} : Département

Le Département de Lettres est une structure de l'UFR Arts, Lettres, Langues, conformément à l'article 3 des statuts de l'UFR.

Conformément à l'article 14 des statuts de l'UFR, il définit la nature et la gestion des enseignements, ainsi que la politique pédagogique de sa filière.

Il assure, en accord avec la politique d'enseignement et de recherche de l'UFR, les relations avec les autres départements et les centres de recherche.

Le Département comprend toutes les enseignantes et tous les enseignants des 7^e, 8^e, 9^e et 10^e sections du CNU qui y dispensent des enseignements, y compris les enseignant.es vacataires.

Article 2 : Direction du département

Conformément à l'article 15 des statuts de l'UFR, le Département est dirigé par une Directrice ou un Directeur.

La Directrice ou le Directeur est élu.e à bulletins secrets, à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, à la majorité relative aux autres tours.

Sont éligibles : les PR, MCF, PRAG et PRCE titulaires qui assurent au moins le tiers de leur service statutaire dans le Département.

La Directrice ou le Directeur est élu.e pour un mandat de deux ans, renouvelable une fois, par les enseignantes et les enseignants titulaires du Département (PR, MCF, PRAG, PRCE).

Article 3 : Conseil du Département

Au sein du Département est constitué un Conseil chargé de l'organisation et de la gestion des missions relevant du Département.

Le Conseil du Département regroupe toutes les enseignantes et tous les enseignants titulaires.

Toutes les décisions sont soumises au vote à la majorité des présent.es ou représenté.es.

Le Conseil ne peut valablement siéger que si la moitié plus un.e de ses membres sont présent.es ou représenté.es.

Le vote peut avoir lieu à main levée ou à bulletins secrets, dès lors que l'un.e des membres présent.es le demande.

Un.e membre du Conseil peut remettre un pouvoir à un.e autre membre, mais nul.le ne peut recevoir plus de deux pouvoirs. Le Conseil est consulté sur les maquettes pédagogiques.

Le Conseil de Département se réunit au minimum une fois par semestre, selon un ordre du jour établi par la Directrice ou du Directeur de département.

En fonction de l'ordre du jour, des membres de l'Administration de l'UFR peuvent être convié.es au Conseil du Département par la Directrice ou le Directeur du département.

La Directrice ou le Directeur de l'UFR peut également mettre à l'ordre du jour du Conseil de département toute question qu'il juge indispensable d'examiner.

Tout.e membre du département peut demander la mise à l'ordre du jour de toute question qu'elle ou il souhaite voir débattue.

Un relevé de conclusions est établi par la Directrice ou le Directeur après chaque séance et adopté lors de la séance suivante.

Article 4 : « Commission Paritaire Mixte »

Conformément à l'article 15 des statuts de l'UFR, le Département désigne en son sein une commission mixte enseignant.es / étudiant.es. Cette commission est chargée de l'évaluation des enseignements dispensés dans le Département.

Cette Commission Paritaire Mixte comprend toutes les enseignantes et tous les enseignants qui interviennent au sein du département, ainsi que des délégué.es étudiant.es, élu.es en début d'année universitaire et pour une année universitaire ; remplacé.es si nécessaire par leurs suppléant.es élu.es également.

La « Commission Paritaire Mixte » se réunit au moins une fois par semestre sur convocation de la Directrice ou du Directeur de département.

Elle est consultée sur toutes questions relatives aux enseignements.

Un relevé de conclusions est établi par la Directrice ou le Directeur après chaque commission.

Article 5 : Attributions de la Directrice ou du Directeur

- La Directrice ou le Directeur du Département propose la candidature des enseignant.es ou intervenant.es vacataires, candidature qui est ensuite soumise pour validation à la Commission de recrutement de la composante.
- Elle ou il est consulté.e par la Directrice ou le Directeur de l'UFR sur la composition des jurys de diplômes.
- Elle ou il peut être consulté.e sur l'organisation de manifestations auxquelles peuvent participer des enseignant.es (salons, forums, etc.).
- Elle ou il propose au Conseil de l'UFR, après consultation du Conseil de Département :
 - les modalités de contrôle de connaissances
 - la création de nouveaux enseignements
 - le contenu du livret pédagogique de l'étudiant.e, en cas de modifications par rapport à l'année précédente.
- Elle ou il propose en concertation avec le ou la responsable du master,
 - la répartition des services établie de manière collégiale par les enseignantes et les enseignants, y compris les enseignant.es référent.es, le PPP (projet personnel professionnel). Les services sont ensuite soumis en début d'année universitaire à la consultation du Conseil de l'UFR réuni en formation restreinte aux seul.es enseignantes et enseignants.
 - l'utilisation du budget du centre financier du département sous le contrôle de la ou du gestionnaire budgétaire.
 - une version des emplois du temps par année d'études et semestres.
 - la répartition des tutorats pédagogiques pour les stages entre toutes les enseignantes et tous les enseignants qui interviennent dans les formations de licences et de masters.

Conformément aux statuts de l'UFR,

- La Directrice ou le Directeur participe au bureau des Directrices et des Directeurs de Départements et des chargé.es de mission (article 6).

- La Directrice ou le Directeur est invité.e à participer avec voix consultative aux séances du Conseil de l'UFR (article 10).

Article 6 : Modifications :

Toute modification du Règlement Intérieur sera soumise à l'approbation du Conseil du Département avant adoption par le Conseil de l'UFR.

Le présent règlement a été approuvé par le Conseil de département du 14 mars 2017.

Le présent règlement a été approuvé par le Conseil l'UFR du 14 avril 2017.

REGIME GENERAL DES ETUDES UJM ET SPECIFIQUES DE LA COMPOSANTE

Documents disponibles sur internet :

<https://www.univ-st-etienne.fr/fr/formation/reglement-general-des-etudes.html>

Vu le Règlement Général des Études 2022-2023 de l'université Jean-Monnet (RGE), adopté en Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 08 mai 2022,

Vu le code de l'éducation,

Considérant les spécificités des formations de la faculté Arts, Lettres et Langues (ALL), il est fait précision ou dérogation aux dispositions du RGE par le présent Régime Spécifique des Études (RSE-ALL).

Le RSE-ALL assure la correspondance avec le RGE en reprenant la numérotation des articles concernés.

5.2 UNITES D'ENSEIGNEMENT D'OUVERTURE ET DE SENSIBILISATION (UEOS)

Tous les enseignements proposés en UE libre par la composante ALL ou une autre (étudiant.e.s de L2 et L3 LEA) ne donnent pas lieu à une épreuve de rattrapage sauf pour les cours de langues vivantes.

6. VALIDATION DES CREDITS

6.4 JURYS ET DELIVRANCE DES DIPLOMES

JURY DE PROGRESSION

Les jurys de progression sont organisés pour la validation de chaque année d'études. Ils se réunissent à l'issue de chaque session d'examens.

JURYS DE DIPLOME

Le jury de diplôme est responsable d'attribuer l'une des mentions « très bien », « bien » ou « assez bien » au diplôme (licence et master) selon les règles d'attribution suivantes :

Mention « très bien » : attribuée à tout étudiant.e ayant obtenu une moyenne égale ou supérieure à 16/20 à l'année terminant le parcours de formation menant au diplôme.

Mention « bien » : attribuée à tout étudiant.e ayant obtenu une moyenne égale ou supérieure à 14/20 à l'année terminant le parcours de formation menant au diplôme.

Mention « assez bien » : attribuée à tout étudiant.e ayant obtenu une moyenne égale ou supérieure à 12/20 à l'année terminant le parcours de formation menant au diplôme.

6.5. PRINCIPE DE SECONDE CHANCE

Le rattrapage n'est pas obligatoire.

Un.e étudiant.e ayant obtenu une note ou des notes inférieures à la moyenne dans les UE non acquises, en première session, a le choix de passer ou de ne pas passer les épreuves de rattrapage. En revanche, il ne peut repasser les épreuves pour lesquelles il a obtenu la moyenne.

Un.e étudiant.e absent à une épreuve de rattrapage conservera la note obtenue aux épreuves semestrielles de contrôle continu ou de contrôle terminal correspondantes.

Règle générale : L'étudiant.e qui a passé le rattrapage conserve la meilleure des deux notes obtenues, soit celle de la 1ère session, soit celle du rattrapage.

6.6. REGLES DE PROGRESSION ET REDOUBLEMENT

6.6.1. Licence

Une compensation annuelle est effectuée entre les deux semestres consécutifs d'une même année universitaire.

Conditions à la poursuite des études du semestre 1 au semestre 4 avec un parcours antérieur non validé intégralement

Licence mention LEA :

Pour pouvoir passer de L1 à L2, l'étudiant-e doit avoir obtenu :

au S1, une note supérieure ou égale à 8/20 de moyenne à l'ECUE de langue A et à l'ECUE de langue B, à la fois au sein de l'UE1, de l'UE2, de l'UE3 et de l'UE6,

au S2, une note supérieure ou égale à 8/20 de moyenne, d'une part, à l'ensemble des ECUE de langue A et, d'autre part, à l'ensemble des ECUE de langue B, à la fois au sein de l'UE1, de l'UE2, de l'UE3 et de l'UE6.

Pour pouvoir passer de L2 à L3, l'étudiant-e doit avoir obtenu :

au S3, une note supérieure ou égale à 8/20 de moyenne, d'une part, à l'ensemble des ECUE de langue A et, d'autre part, à l'ensemble des ECUE de langue B, à la fois au sein de l'UE1, de l'UE2, et de l'UE3,

au S4, une note supérieure ou égale à 8/20 de moyenne, d'une part, à l'ensemble des ECUE de langue A et, d'autre part, à l'ensemble des ECUE de langue B, à la fois au sein de l'UE1, de l'UE2, et de l'UE3.

Licence mention Lettres modernes / Lettres et Humanités.

Les étudiant.e.s ayant validé le semestre 1, mais pas le semestre 2 : le passage en année supérieure est possible à condition d'avoir validé les UE1 et UE2 du semestre 2.

Les étudiant.e.s ayant validé le semestre 2, mais pas le semestre 1 : le passage en année supérieure est possible à condition d'avoir validé les UE1 et UE2 du semestre 1.

Licence mention Musicologie

Les étudiant.e.s ayant validé le semestre 1, mais pas le semestre 2 : le passage en année supérieure est possible à condition d'avoir validé l'UE3 du semestre 2.

Les étudiant.e.s ayant validé le semestre 2, mais pas le semestre 1 : le passage en année supérieure est possible à condition d'avoir validé l'UE3 du semestre 1.

Licence mention LLCER parcours Anglais

Les étudiant.e.s ayant validé le semestre 1, mais n'ayant pas validé pas le semestre 2: le passage en année supérieure est possible à condition que la moyenne de l'UE 1 avec l'UE2 soit supérieure à 8/20 au semestre 2.

Les étudiant.e.s ayant validé le semestre 2, mais n'ayant pas validé le semestre 1: le passage en année supérieure est possible à condition que la moyenne de l'UE 1 avec l'UE2 soit supérieure à 8/20 au semestre 1.

Licence mention LLCER parcours Espagnol

Les étudiant.e.s ayant validé le semestre 1, mais pas le semestre 2 : le passage en année supérieure est possible à condition d'avoir validé l'UE1 du semestre 2.

Les étudiant.e.s ayant validé le semestre 2, mais pas le semestre 1 : le passage en année supérieure est possible à condition d'avoir validé l'UE1 du semestre 1.

Licence mention Arts plastiques

Les étudiant.e.s ayant validé le semestre 1, mais pas le semestre 2 : le passage en année supérieure est possible à condition d'avoir obtenu au moins 8/20 de moyenne à l'UE1 et UE2 du semestre 2.

Les étudiant.e.s ayant validé le semestre 2, mais pas le semestre 1 : le passage en année supérieure est possible à condition d'avoir obtenu au moins 8/20 de moyenne à l'UE1 et UE2 du semestre du semestre 1.

7. ASSIDUITE

7.1 CAS GENERAL

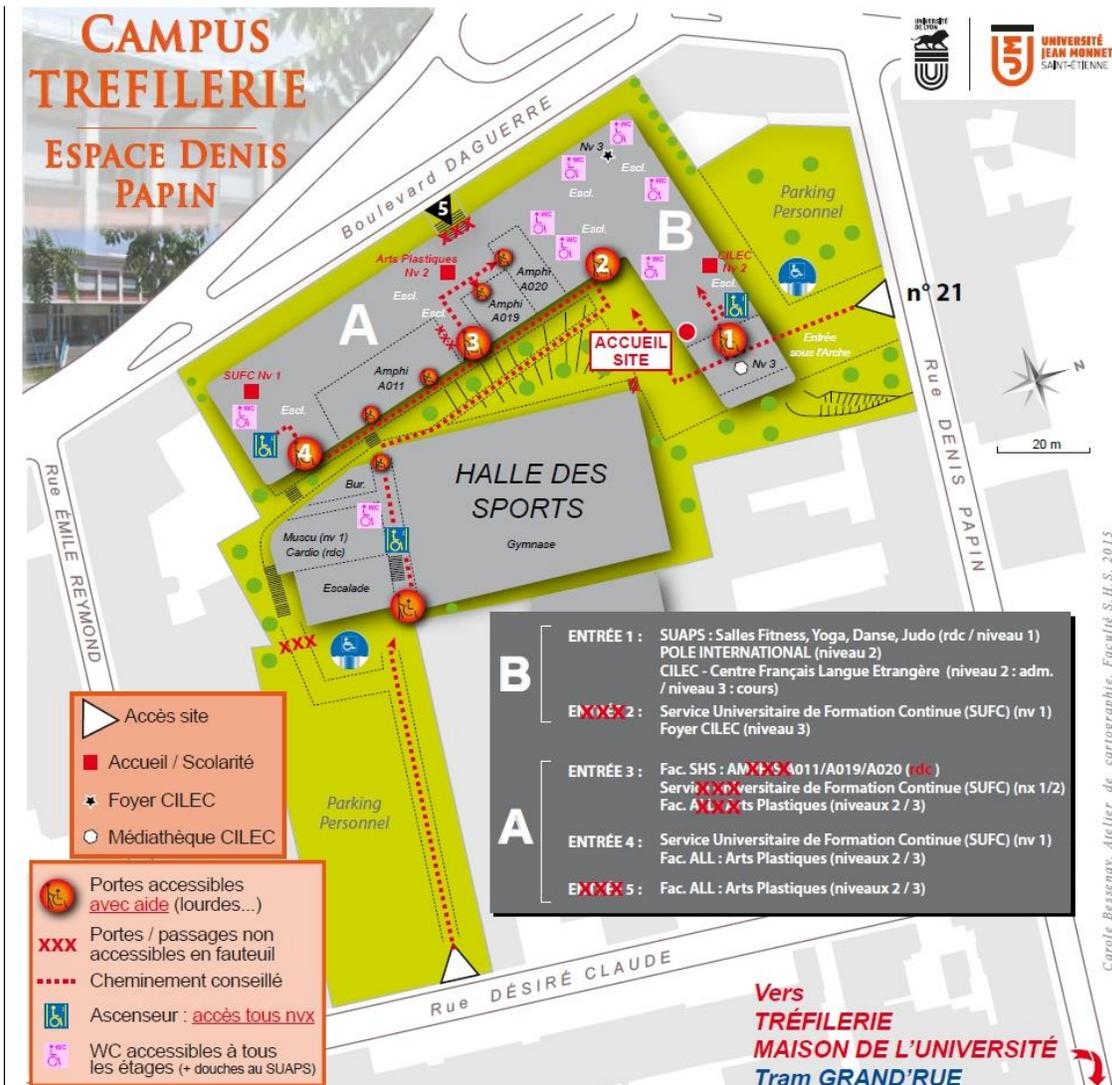
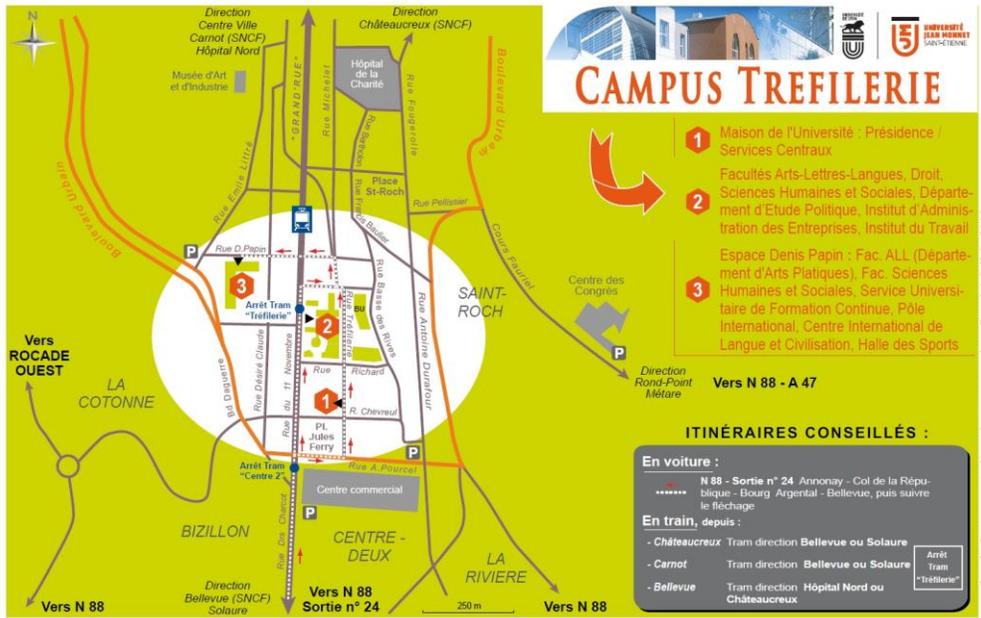
L'étudiant.e qui a trois absences injustifiées à un cours sera déclaré « absent injustifié » au cours concerné. La mention « absent injustifié » à un cours entraîne le non-calcul de la note de l'UE et de la moyenne du semestre, donc l'ajournement de l'étudiant.

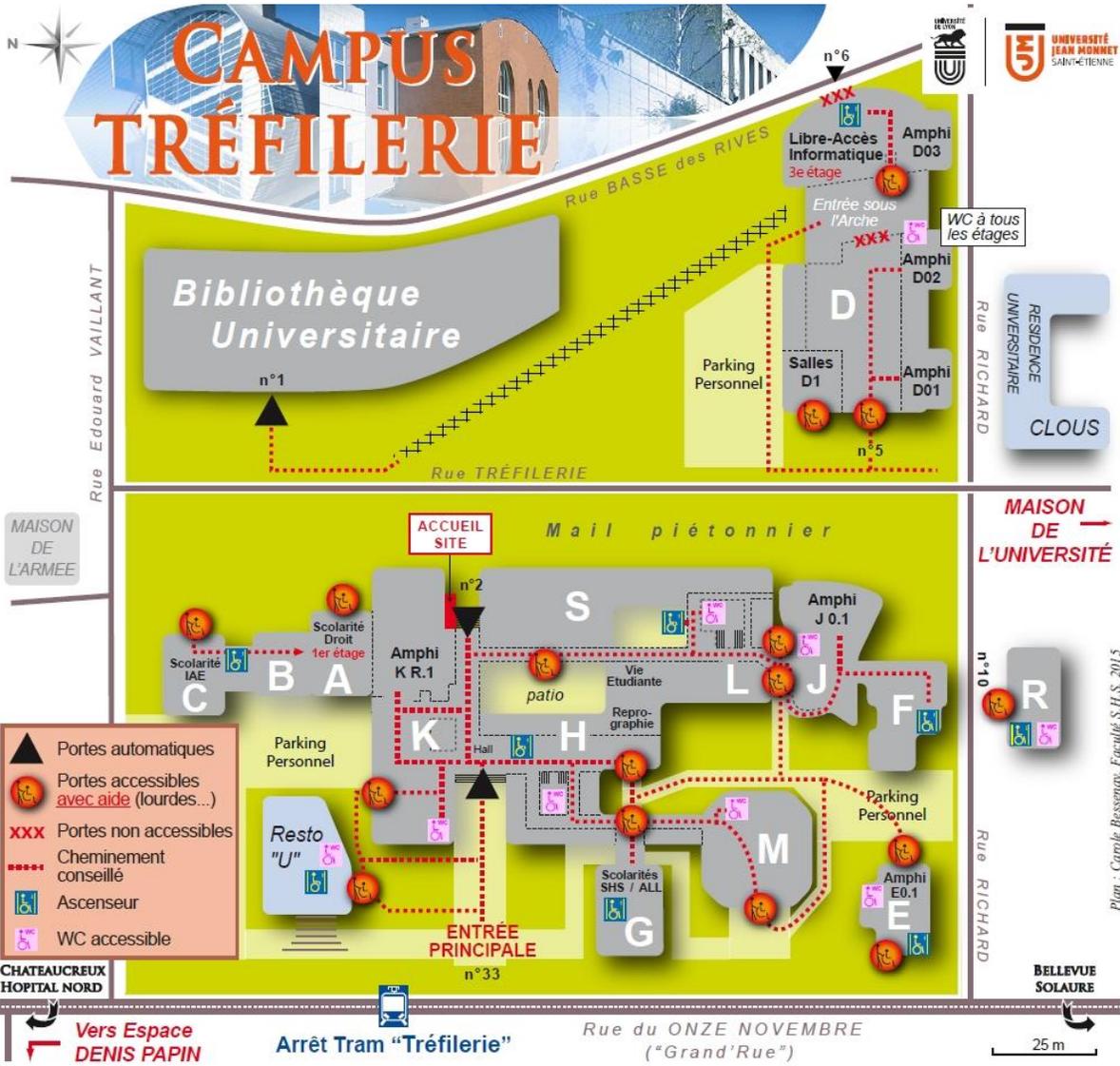
9. AMENAGEMENTS DES ETUDES – DISPENSES D'ASSIDUITE

Les demandes d'aménagements doivent être reçues au service de scolarité avant le 30 septembre 2022 pour les semestres impairs, avant le 10 février 2023 pour les semestres pairs.

Dans le cadre des aménagements handicap, les certificats de la médecine préventive doivent être reçus au service de scolarité avant le 18 novembre 2022 pour les semestres impairs, avant le 17 mars 2023 pour les semestres pairs.

Plan des sites ALL





Plan : Carole Bessenay, Faculté S.H.S. 2015

SERVICES UNIVERSITAIRES

Maison de l'Université

04.77.42.17.00

<http://www.univ-st-etienne.fr>

Orientation/réorientation, de documentation sur les filières, les métiers ou insertion professionnelle

Orientation, Information et Documentation

Accompagnement à l'insertion : projet professionnel, recherche et convention de stage

CAP AVENIR

capavenir@univ-st-etienne.fr

04 77 42 17 16

Santé, logement et vie quotidienne

Santé et Médecine Préventive Universitaire

04 69 66 11 00

Soutien psychologique

04 69 66 11 05

Tous mardi matin et jeudis toute la journée sur rendez-vous

Diététicienne

04 69 66 11 05

Les mercredis matin sur Rendez-vous

Assistante Sociale des Étudiants

04 69 66 11 03

Accompagnement handicap et vie étudiantes

Handicap, gestion des aides humaines et logistiques : 04 77 42 17 22

Vie étudiante, culture, associations ... : 04 77 42 17 23

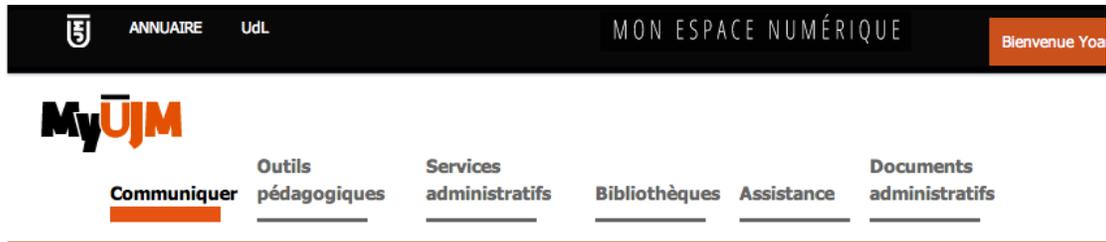
Activités sportives

SUAPS

suaps@univ-st-etienne.fr

04 77 42 17 96

LES SERVICES NUMÉRIQUES



L'université Jean Monnet met à votre disposition un ensemble de services numériques via un portail unique : MyUJM. C'est la possibilité pour vous de rester en contact avec vos enseignant-e-s, vos ami-e-s mais également de disposer des informations administratives de la faculté à laquelle vous êtes rattaché-e. Vous disposez ainsi d'une messagerie électronique, de cours en ligne (grâce à la plateforme pédagogique Claroline Connect), d'une documentation numérique, de votre emploi du temps, d'une aide en ligne, d'un espace de stockage, ainsi que de services plus personnalisés.

Grâce à **un seul code d'accès et un seul point d'accès web**, vous pouvez en utiliser toutes les fonctionnalités.

- Votre identifiant (nom d'utilisateur) se trouve sur votre carte multiservices.



Pour les nouveaux étudiants : votre compte ne sera pas activé automatiquement, vous devrez changer votre mot de passe et signer la charte informatique avant de pouvoir utiliser les services numériques.

L'Université Jean Monnet met à votre disposition **des salles de libre-accès informatique** dans lesquelles vous pourrez travailler librement et individuellement sur un poste informatique.

Si vous disposez d'un ordinateur portable, dans les libre-accès informatiques de Tréfilerie et de sciences, des places sont disponibles pour vous connecter en WIFI (réseau UJM-SF). Vous pouvez également vous connecter sur l'ensemble des sites de l'université.

Vous disposez dès votre entrée à l'Université d'un **quota d'impressions gratuites** différent selon votre année d'études.

LE SERVICE DES PUBLICATIONS DE L'UNIVERSITÉ JEAN MONNET - SAINT-ÉTIENNE



Le saviez-vous ? L'Université de Saint-Étienne dispose depuis 1972 d'un service d'édition qui publie des ouvrages variés (plus de neuf cents titres à ce jour) et susceptibles de vous intéresser : littérature, langues et civilisations étrangères, histoire, géographie, arts plastiques, musique, architecture, régionalisme, Antiquité, sociologie, éducation, sciences...

Pour connaître les dernières publications des Presses universitaires de Saint-Étienne (PUSE) ou télécharger le catalogue :

 <https://presses.univ-st-etienne.fr/fr/index.html>

Adresse : 35, rue du 11 novembre,
42023 SAINT-ÉTIENNE CEDEX 2

Localisation : site Tréfilerie, bâtiment L 2^{ème} étage.

 04.77.42.16.52

 puse@univ-st-etienne.fr

 <https://presses.univ-st-etienne.fr/fr/index.html>

Heures d'ouverture : 9 h. -16 h. 30 du lundi au vendredi

Responsable : M. Jean-Marie Roulin.

ETUDES ET HANDICAP

Le Bureau Accueil Handicap (BAH) de l'université Jean Monnet propose différentes aides aux étudiant.e.s en situation de handicap, notamment :

- un soutien pédagogique
- un temps supplémentaire aux examens
- une aide à la prise de notes
- un accompagnement sur le campus
- une visite accessibilité campus
- le prêt de matériels spécifiques (dictaphone, logiciels spécifiques...)
- une salle de travail équipée d'un ordinateur est également dédiée aux étudiants pour les séances de tutorat ou le travail personnel

Aménagements d'examens, de concours et/ou d'études

Vous avez jusqu'au 15 novembre de l'année universitaire en cours pour faire une demande d'aménagement et vous faire connaître de nos services afin que votre dossier soit pris en compte. Afin de constituer votre dossier, merci de suivre la procédure de mise en oeuvre des aménagements d'examens, de concours et/ou d'études.

Préparer sa rentrée à l'UJM

Lycéens et futurs étudiants : vous devez prendre contact avec notre service dès le mois de mars précédent votre rentrée à l'UJM afin de préparer votre rentrée universitaire !

Jobs étudiants

Plusieurs offres d'emploi pour les étudiants de l'UJM sont proposées par le BAH (preneur de notes, tuteur, etc.). Rendez-vous sur la [page dédiée](#) pour les consulter et postuler !

Contacts :

Le Bureau est ouvert

- *du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h*
- *le vendredi de 9h à 12h.*

Pour prendre rdv :

- Téléphone au 04 77 42 17 22
- Par mail : [accueilhandicap @ univ-st-etienne.fr](mailto:accueilhandicap@univ-st-etienne.fr)
- Site : <https://www.univ-st-etienne.fr/fr/vie-de-campus/etudes-et-handicap.html>

DÉCOUVRE
LES **CAMPUS**
ET ACCÈDE À
TES **SERVICES**

**BIENVENUE
À L'UJM**



UNIVERSITÉ
JEAN MONNET
SAINT-ÉTIENNE

STANDS D'INFORMATION ÉTUDIANTS TUTEURS NUMÉRIQUES

du lundi au vendredi
de 12h à 14h
du 5 au 28 octobre
2022

Site Tréfilerie : hall entrée BU Tréfilerie

Site Métare : hall d'entrée de la Faculté de Sciences,
puis à partir du 26/09 hall d'entrée de la BU Sciences

Site Manufacture : hall d'entrée Bâtiment des
forges, puis à partir du 26/09 Learning center 1^{er} étage
bât. des forges

Site de Roanne :
à l'entrée de la BU Roanne

ASSISTANCE NUMÉRIQUE EN LIGNE

du lundi au vendredi
de 11h à 14h
et 17h à 19h

Hotline téléphonique : 04 77 42 17 86

Canal Rocket Chat : Tutorat Numérique Etudiant

Formulaire de demande d'assistance :
<https://tne.univ-st-etienne.fr/assistance/>

Adresse mail : tne@univ-st-etienne.fr

A NE PAS OUBLIER, A COCHER

Mon inscription administrative avant 22 juillet 2022 pour les masters, avant le 1^{er} septembre pour les licences.

Ainsi je pourrai avoir accès mes emplois du temps, à mes cours, à mon espace MyUJM, avoir ma carte étudiante....

Je garde sur moi ma carte étudiante. Elle me permet d'accéder aux locaux, de composer lors des examens, d'emprunter des livres, de manger au CROUS...

Les cartes étudiantes sont envoyées à l'adresse indiquée lors de mon inscription (je dois mettre à jour mes informations si je déménage).

J'assiste aux réunions de rentrée

Mon inscription pédagogique pour les semestres impairs avant le 16 septembre 2022 et 27 janvier 2023 pour les semestres pairs.

Cela me permettra d'être inscrit aux cours, d'avoir des notes sur ces derniers et ainsi d'avoir un relevé de notes indispensable à la validation de mon année.

SI j'ai **un stage obligatoire**, faire mes recherches dès le début de l'année. Il faut que je présente ma convention (signé par l'ensemble de parties avec toutes les pièces) à l'administration de la faculté au moins 15 jours avant d'aller en entreprise.

Je **consulte mes notes** provisoires des semestres impairs dès le 24 février 2022 sur mon espace MuYUJM. S'il y a un souci, je me signale immédiatement à mon gestionnaire de scolarité.

Je **télécharge, j'imprime et je conserve précieusement mes relevés de notes en fin d'année.**

Ils me seront indispensables pour candidater à des masters ou des doctorats

Je **regarde régulièrement ma messagerie universitaire et le site de la faculté.**

C'est là que je trouverait les informations indispensables à la réussite de mes études